


11-1998

Postulats de la 39ème Assemblée Générale (1998) remis par celle-ci au Supérieur Général

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

(1998) "Postulats de la 39ème Assemblée Générale (1998) remis par celle-ci au Supérieur Général," *Vincentiana*: Vol. 42: No. 6, Article 16.

Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol42/iss6/16>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Postulats de la 39^{ème} Assemblée Générale (1998) remis par celle-ci au Supérieur Général

Après avoir réfléchi sur les nombreux postulats soumis par les Provinces et les confrères individuels, l'Assemblée Générale de 1998 a décidé de d'émettre un jugement seulement sur un nombre limité d'entre eux. Puis, elle a remis 22 postulats au Supérieur Général et à son Conseil afin qu'ils puissent les examiner plus à loisir. L'Assemblée elle-même n'a exprimé aucun jugement sur ces postulats. Elle déclare que le Supérieur Général et son Conseil auront complète liberté pour les accepter ou les rejeter.

Dans une séance du Conseil de 'Tempo Forte' du 12 au 20 octobre 1998, le Supérieur Général et son Conseil ont examiné chacun de ces postulats et sont parvenus aux jugements exprimés ci-dessous.

7.1 (P. Congo):

Concernant l'inscription, chez tous les groupes de la Famille Vincentienne, d'un **Statut** sur la collaboration.

Il ne nous semble pas opportun que la Congrégation de la Mission fasse cela.

12. (P. Bras. Fluminensis):

Que l'Assemblée Générale demande au Supérieur Général de réviser le Directoire des directeurs des Filles de la Charité, afin qu'il n'implique pas un engagement exclusif.

Cela ne nous semble pas opportun, car le Directoire des Directeurs Provinciaux des Filles de la Charité ne dit pas que les Directeurs doivent être à plein-temps.

14. (P. Bras. Curitibensis):

Nous suggérons que soit formé un organisme mondial de la Famille Vincentienne.

L'Assemblée Générale, dans son Document Final, a demandé que soient établies des structures pour coordonner les actions de collaboration de la Famille Vincentienne. Et, en réponse à cela, le Supérieur Général et son

¹ Les numéros correspondent à ceux du document rassemblant l'ensemble des postulats envoyés par les Provinces et les confrères individuels à l'Assemblée Générale de 1998.

Conseil ont nommé un Délégué du Supérieur Général pour la Famille Vincentienne.

16. (P. Chilensis):

Nous proposons une Union des Supérieurs Généraux des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique de l'arbre de la famille vincentienne, pour rechercher des lignes d'action communes, en vue d'un meilleur service de l'Eglise et des pauvres.

Nous croyons que les organismes existants suffisent.

17. (P. Chilensis):

Que l'AG 2004 se déroule quelque part dans le Tiers-Monde.

Dans leurs évaluations, les membres de l'Assemblée Générale ont choisi en premier lieu Rome. Cependant, en temps opportun, le Supérieur Général fera une consultation à ce sujet.

24. (P. Peruana):

Que la Curie Générale organise certains de ses cours sur les missions, ou sur d'autres thèmes, au niveau régional ou continental, et non seulement au niveau mondial en Europe.

Ce que dit l'AG 98 sur la formation permanente, dans son Document Final, nous semble suffisant (III, 3, A, 5).

26. (P. S.A.F. Occ. Centralis):

Que l'Assemblée Générale discute la possibilité d'établir des Archives Historiques Vincentiennes.

Argumentation:

Dans la situation actuelle, les documents de nos archives sont artificiellement et illogiquement divisés entre le matériel qui date d'avant et d'après la Révolution française. Le matériel ancien est à Paris et le matériel plus récent est à Rome. La division a été mal faite puisque une partie du matériel en chaque lieu contient des documents qui couvrent les deux périodes. Un institut historique ou une sorte de structure pourrait être mise en place pour prendre la responsabilité de faire une étude sérieuse de cette question. Une étude initiale a déjà eu lieu mais l'essai a été superficiel.

De telles archives historiques facilitent l'accès à l'étude de notre histoire et de notre charisme. L'institut bénéficierait certainement d'une collaboration accrue des divers membres de la Famille Vincentienne.

Il y a à cela des difficultés qui semblent insurmontables pour le moment.

31. (P. Indiae):

En lien avec le fonds d'aide du Supérieur Général, la plupart des groupes sentent que notre province peut être libérée des tracasseries administratives lorsqu'on passe par les évêques pour faire approuver nos projets, si notre Curie Générale pense organiser un secrétariat pour les missions et nommer un Père pour traiter les projets socio-économiques envoyés par les provinces.

Cela ne nous semble pas opportun.

34. (P. Indonesiae):

Il est vraiment nécessaire d'établir un Centre d'Etudes Vincentiennes en Asie.

C'est une question qui appartient aux Visiteurs d'Asie ou à la Conférence des Visiteurs d'Asie-Pacifique (ASPAC).

35. (P. Orientis):

Mettre sur pied une structure internationale des anciens élèves des Lazaristes.

Il semble plus utile d'établir de telles structures au niveau national, selon les possibilités et les besoins.

36. (P. Orientis):

Assurer une formation convenable aux nouveaux Supérieurs, Economes et Archivistes avant leur prise en charge.

Il appartient aux Provinces d'organiser les formations adéquates.

40. (P. Orientis):

Nous souhaitons que la collaboration entre les Provinces de la C.M. (envoi et échange des Confrères) s' étende aussi sur le plan matériel, à travers un organisme que supervisera le Supérieur Général et son Conseil. L'entraide se ferait sous forme de contrat officiel et à des taux raisonnables dans le but d'aider les Provinces à sortir de certaines impasses ou difficultés résultant des guerres ou d'autres catastrophes.

Cela ne nous semble pas opportun.

41. (P. Philippinarum):

Que le Supérieur Général encourage la Famille Vincentienne à s'occuper des travailleurs immigrés.

Ce besoin pastoral est déjà pris en compte dans une certaine mesure dans la Congrégation et, d'autre part, le Supérieur Général a déjà eu l'occasion d'encourager ce ministère.

42. (P. Philippinarum):

Que le Supérieur Général mette sur pied un Organisme de Coordination Régional pour plaider en faveur de la transformation sociale (Justice et Paix, Droits de l'Homme et Intégrité de la Création).

L'AG 98 a déjà traité ce thème (cf. Document Final III 2 c).

43. (P. Sinica):

La CM a une excellente Ratio Studiorum théorique. Pour développer plus de professionnalisme dans les attitudes, les comportements et les réactions des nouveaux candidats, nous sentons qu'une année de pastorale n'est pas suffisante. La formation pratique doit être faite tout au long de la période de formation.

Que l'Assemblée demande que la Ratio Studiorum exige des périodes d'exercice des différentes techniques pastorales tout au long de la formation sous la supervision de personnes qualifiées.

La Ratio Formationis Vincentianae pour le Grand Séminaire de la Congrégation de la Mission le demande déjà (cf. I, B, 3 "La Formation Apostolique"). Voir aussi le Statut 40. Il appartient aux Visiteurs de mettre en oeuvre ces orientations.

44. (P. Sinica):

Des confrères qui sont formés dans des instituts qui n'appartiennent pas à la CM ou qui ne sont pas dirigés par la CM reçoivent une très bonne formation théorique. Souvent ils sont poussés à obtenir des diplômes universitaires. Mais cela les rend aptes à la recherche scientifique. Nous sommes préoccupés par leur attitude professionnelle, leur comportement et leurs réactions dans le travail pastoral de base auquel ils sont appelés.

Que l'Assemblée demande à ceux qui sont responsables de la formation de prendre des mesures pour que ces confrères exercent régulièrement chaque année les différentes techniques d'attitudes pastorales, sous la supervision de personnes qualifiées.

C'est une question qui appartient aux Visiteurs.

45. (P. Sinica):

Les grands séminaires forment des candidats pour les fonctions pastorales de base. La formation est hautement spécialisée et a besoin d'une formation spéciale. La CM est souvent invitée à fournir des formateurs.

Que l'Assemblée demande que la C.M. crée un Institut Vincentien de Formation pour la formation de formateurs CM et non-CM.

L'AG 98 a déjà donné une réponse à cela dans son *Document Final* (III, 3, B, 3).

46. (P. Austriae):

L'Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission pourrait établir ceci:
Que Le Supérieur Général et son Conseil soient chargés de mener une réflexion concrète pour favoriser le travail de la Congrégation dans le monde islamique, spécialement au Proche-Orient.

Une session sur l'Islam, ouverte à toutes les Provinces concernées, a déjà été programmée pour le mois d'août 1999.

51. (P. Gal. Tolosana):

L'Assemblée Provinciale demande au Supérieur Général de faire étudier par des Confrères engagés dans divers ministères et par des canonistes éprouvés, Lazaristes ou non, les modalités pratiques qui permettraient à des diacres mariés d'être unis par quelque lien juridique officiel à la Congrégation.

Ce thème est actuellement à l'étude à la Curie Générale. Un document sera publié par la suite.

57. (P. Ital. Romana):

L'Assemblée de la Province C.M. de Rome demande que des précisions soient données sur la nature et les modalités des Visites aux Provinces prévues au n° 51, 2° des Statuts.

On trouvera des précisions sur ce sujet dans le Guide pratique du Visiteur, aux numéros 318 à 324, ainsi qu'en deux articles du P. Italo Zedde (cf. Vincentiana 1996/4-5 p. 420 et 1998/4-5 p. 276),

59. (P. Poloniae):

Le problème de la fondation et de l'entretien des nouvelles maisons à l'Est; la question est: comment la décision de la dernière Assemblée Générale au sujet de l'engagement de toute la Congrégation dans les missions à l'Est a-t-elle été mise en oeuvre?

La Lettre aux Confrères de l'AG 92 dit que "notre Congrégation s'engage à réaliser en Europe de l'Est au moins un projet missionnaire..." (Nouvelle Evangélisation, 6). La Curie Générale en a ouvert trois au cours des 6 dernières années, sans compter ceux qui ont été ouverts par les Provinces de cette région.

60. (P. Poloniae):

Rendre plus dynamique ou refonder le Centre d'Etude de la Spiritualité Vincentienne à Rome (la possibilité pour les confrères qui étudient actuellement à Rome de faire ces études).

Un tel centre n'a jamais existé à Rome. L'Assemblée a réfléchi sur ce thème et a pris un engagement à ce sujet (III 3 B 3 a). On est en train d'examiner diverses possibilités pour le futur.